



Double identité noms famille

Par **Loveazay**, le **20/08/2019** à **22:21**

Bonjour,rnrnPourriez vous me confirmer, ou non, si ma compagne, qui vient de reprendre partiellement son nom de jeune fille après 15 ans de divorce, peut à la fois utiliser encore son nom de mariage et son nom de jeune fille qui figure sur sa nouvelle carte d'identité et sur son passeport ?rnrnMais elle utilise deux chéquiers différents avec les 2 noms. Risque t'elle des sanctions avec 2 identités différentes ?rnrnJe vous remercie par avance de votre réponse.rnrnJ. G.

Par **amajuris**, le **21/08/2019** à **19:28**

bonjour,rnrnvotre compagne a toujours conservé, même étant mariée son nom de famille donné par ses parents.rnrnelle utilisait le nom de son mari comme nom d'usage (ce n'est pas une obligation mais une coutume).rnrnil suffit qu'elle vérifie sur sa CNl ou son passeport, c'est toujours son nom de famille qui est mentionné en premier.rnrnmais elle peut continuer à utiliser comme nom d'usage, si son ex-mari l'a autorisée et cela doit être mentionné dans l'acte de divorce.rnrnsalutations